



Conditions Générales SOCAREP Janvier 2013

1. Objet

La SOCAREP (ci-après dénommée la Société) propose à ses clients, un service personnalisé de transport public de voyageurs à la demande, déterminé à l'avance respectant la législation en vigueur (ci-après dénommée la course).

2. Réservation (obligatoire)

Après l'ouverture de votre compte abonné, vous réservez directement votre (vos) course(s) sur le logiciel intranet d'accès en temps réel en renseignant les champs obligatoires. Les informations fournies sont réputées être véritable et vous engage définitivement après l'acceptation des conditions générales de vente et du devis établi par le logiciel.

3. Disponibilité

Les demandes sont traitées instantanément pendant les heures de bureaux de 08h30 à 19h30 (local GMT Paris). Au delà, le traitement de la course se fera le lendemain. En aucun cas, la Société ne pourra être tenue responsable d'une course demandée tardivement en dehors de ces horaires et non attribuée à un conducteur.

4. Abonnement

Un accord préalable détermine l'accès à la réservation et la facturation. Ce service est gratuit. Sans accord, la course est payable à la commande.

Contact : info@socarep.fr

5. Tarif

Le tarif est connu et calculé automatiquement pour chaque course (TTC). Un devis est proposé, que vous validerez ou non avec acceptation des conditions générales.

En cas d'attente volontaire ou d'arrêt non prévu lors de la réservation, un complément sera demandé (sous réserve que le conducteur soit disponible). La majoration est basée sur le taux horaire de la catégorie du véhicule et des kilomètres effectués en plus.

Les frais de parking, péages ou autres restent à la charge du client en complément.

6. Annulation – Retard

L'annulation de votre course doit nous parvenir pendant les heures de bureaux, par tout moyen prouvé, la veille de votre service pour n'occasionner aucun frais. À défaut, celle-ci sera facturée à 100%.

Retard : À l'aéroport, 30 minutes d'attente sont incluses dans nos tarifs par rapport à votre heure de réservation.

Pour un autre lieu, une gare ou une sortie de RDV, 15 minutes d'attente gratuite sont offertes.

Au delà, dans et dans tout les cas, une majoration du prix au temps passé sera demandée en fonction de la catégorie du véhicule par ¼ d'heure entamé.

7. Assurances

La société a souscrit un contrat d'assurance spécifique pour le transport de personnes à titre onéreux auprès de MMA. Elle dispose également d'une RC PRO chez COVEA.

8. Réalisation de la prestation

Nos véhicules sont conduits exclusivement par l'un de nos conducteurs et la société s'engage à fournir une prestation de qualité. La société s'engage à faire le nécessaire pour vous conduire à destination dans les meilleurs délais et de façon optimale. En aucun cas et quelques soit les conditions, il ne peut être demandé au conducteur le non respect au code de la route. Selon votre demande à la réservation, vous serez conduit par un chauffeur parlant la langue voulue. Tout objet et/ou son contenu embarqué à bord de nos véhicules sont de la responsabilité exclusive du client.

9. Responsabilité

Il est convenu que tout retard sur le délai de prise en charge ou du transport dus à des difficultés de circulation prévus ou non, n'engage pas la responsabilité de la société en réclamation d'indemnités de toutes sortes.

En cas de dégradation volontaire ou non du véhicule (équipements ou autres) par le client, le changement ou la remise en état du matériel reste à sa charge.

En respect de la loi, il est interdit de fumer à bord des véhicules, de vous déplacer avec des matières inflammables ou dangereuses. Le non respect de celle-ci engage directement la responsabilité du client.

Les animaux sont admis à condition qu'ils soient accompagnés et mis en protection dans une cage adaptée.

9. Litige

Ces conditions générales sont soumises à la loi Française. Pour toute contestation relative à la réservation, au transport ou son interprétation, le tribunal de Commerce de Pontoise sera compétent pour traiter votre demande.